



# Éducation prioritaire : Comment augmenter la mixité sociale et scolaire ?



Nous savons depuis longtemps que l'absence de mixité sociale et scolaire dans les écoles, collèges et les lycées, et en particulier en Education prioritaire, est un facteur de renforcement des inégalités scolaires (manque d'émulation, risque d'abaissement des exigences...). La mixité sociale est un puissant levier de la réussite des élèves d'origine populaire. Un rapport de l'OCDE a montré que « *les systèmes qui répartissent plus équitablement dans les établissements d'enseignement à la fois les ressources scolaires et les élèves sont davantage pour les élèves peu performants, sans pour autant porter préjudice aux élèves ayant un meilleur niveau* »<sup>1</sup>

## Ségrégation inter et intra établissements

**La ségrégation scolaire reste une réalité.** Ainsi, 12 % des élèves sont scolarisés dans un établissement qui accueille deux tiers d'élèves issus de milieux socialement très défavorisés (ouvriers, chômeurs ou inactifs). A l'intérieur même des collèges et lycées, il peut exister une ségrégation sociale, par le biais des options, et la réforme du lycée va accentuer ce phénomène par le « libre » choix des spécialités. « 45 % des collèges pratiquent une ségrégation scolaire active » en 3<sup>e</sup> au moyen par exemple de la mise en place de classes de niveau, « et 25 % des formes de séparatisme social »<sup>2</sup>.

## Privé de mixité sociale

L'INSEE montre que dans des grandes villes comme Paris, Clermont-Ferrand et Bordeaux, à l'entrée en 6<sup>e</sup> (2015), 30% des élèves étaient scolarisés dans le privé.

« La contribution de la ségrégation résidentielle à la ségrégation totale avoisine 60 % et la contribution des choix des familles contournant la carte scolaire est de l'ordre de 40 %. Cette seconde contribution est essentiellement portée par le choix de l'enseignement privé. A Paris, le choix d'un collège privé contribue pour 45 % à la ségrégation observée, et le contournement de la carte scolaire pour un autre collège public à 5% ».

Ce constat est confirmé dans la classification en six types de collèges de la DEPP<sup>3</sup>. En effet, 75 % des collèges privés sont de type 1 (établissement les plus favorisés avec les meilleurs résultats) contre 25 % en moyenne sur le territoire.

La ségrégation entre collèges reflète en partie la ségrégation résidentielle, mais elle est nettement amplifiée par les choix des familles en faveur de l'enseignement privé. Désormais, un nouveau phénomène entre en jeu : le développement des écoles privées hors contrat, aux méthodes et résultats désastreux<sup>4</sup>. Le réseau Espérance banlieue par exemple élargit son champ d'action en créant des écoles Espérance ruralité avec parfois le soutien du ministre.

Le rapport « Territoires et réussite » d'Azéma-Mathiot développe peu la question de la mixité scolaire. Il préconise toutefois d'associer l'enseignement privé sous contrat aux politiques de mixité, ce qui peut correspondre aux demandes de la FSU à la condition expresse que la mixité sociale ne se développe pas aux dépens de la mixité scolaire si le privé ne sélectionne que les meilleurs élèves de milieu défavorisé.

## Tentatives de mixité

Le CNEC (Conseil national d'évaluation du système scolaire), créé par la loi de refondation de 2013, a mené en juin 2015 une conférence de comparaison internationale. Une étude a été menée par M Ly et Riegert sur la mixité sociale et scolaire, et la ségrégation inter et extra établissement dans les collèges et lycées français.

Parallèlement, le décret n° 2014-800 du 15 juillet 2014 a autorisé les collèges à se réunir dans des secteurs communs. Un plan d'expérimentations en a découlé en 2015, permettant la mise en place de secteurs multicollèges dès la rentrée 2016. Elles devaient, en principe, être suivies chacune par un chercheur.

Parmi les expérimentations, on peut signaler:

### 1) Secteurs multicollèges : 10 expérimentations

Les secteurs de recrutement de plusieurs collèges voisins sont fusionnés. Les résultats sont d'autant meilleurs que la différence de profil social est plus grande entre les publics d'élèves jusqu'à une augmentation de 17 points d'élèves favorisés dans les établissements défavorisés. (Paris, ...)



# Éducation prioritaire : Comment augmenter la mixité sociale et scolaire ?



## 2) Resectorisation : 6 expérimentations

Il s'agit d'assurer une meilleure mixité sociale en retravaillant les secteurs de recrutement des élèves (Clermont-Ferrand, Roanne...).

## 3) Diversification de l'offre éducative : 4 expérimentations

Il s'agit d'ouvrir une section attractive dans un établissement évité du fait de sa mauvaise réputation (section internationale, CHAM (classe à horaires aménagés musique) ... Ces essais qui ont eu lieu à Brest, Montpellier, Castres sont ceux qui ont obtenu les plus faibles résultats.

## 4) Fermeture : 2 cas, peut-on encore parler d'expérimentation ?

Les collèges étaient fortement ségrégués, la décision a été prise de les fermer pour ensuite répartir les élèves dans différents établissements. C'est le cas du collège Surcouf à Saint Malo, et des collèges Badiou et Bellefontaine à Toulouse.

Depuis la prise de poste de J-M. Blanquer, le dossier de la mixité sociale est délaissé et la vingtaine d'expérimentations se poursuivent ou sont abandonnées sans pilotage national.

On peut également noter la tentative de la ville de Paris, comme le conseil départemental de Haute Garonne de créer un bonus-malus, impliquant aussi le privé, afin d'aider financièrement les collèges les plus défavorisés (établissements privés compris)<sup>5</sup>.

Par manque de recul les chercheurs n'ont pas encore pu étudier l'impact pédagogique de ces expérimentations, ni les effets sur le climat scolaire. Les témoignages des acteurs éducatifs montrent que ces nouvelles organisations posent un certain nombre de problèmes, peu évoqués dans les bilans officiels. Il n'y a pas de solution unique qui fonctionnerait partout. Pour réussir, il faut s'appuyer sur les acteurs et la connaissance du terrain et adapter les solutions cas par cas. La volonté en particulier des classes aisées de vivre dans un certain entre-soi peut être un obstacle à la mise en œuvre de la mixité.

Malgré de nombreux et très réguliers assouplissements, la carte scolaire reste l'instrument majeur dans la main des pouvoirs publics pour tendre vers plus de mixité sociale et scolaire, même si elle n'est pas suffisante à garantir la mixité à elle toute seule.

**Problématique : Comment articuler un label créateur de droits et une éventuelle logique d'attribution progressive de moyens fondée sur des critères objectifs pour atténuer les effets de seuil entre des établissements en EP et ceux qui n'y sont pas mais ont des caractéristiques proches ? Comment articuler un nécessaire cadre national avec des problématiques locales ?**

<sup>1</sup> Les élèves en difficulté : Pourquoi décrochent-ils et comment les aider à réussir ?, OCDE, 10 février 2016.

<sup>2</sup> Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école : quelles politiques pour la réussite de tous les élèves ?, CNESCO, juin 2015.

<sup>3</sup> [https://cache.media.education.gouv.fr/file/2020/14/6/depp-ni-2020-20-01-Typologie-colleges\\_1237146.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/2020/14/6/depp-ni-2020-20-01-Typologie-colleges_1237146.pdf)

<sup>4</sup> blog Paul Devin : « Espérance banlieues : écoles de l'endoctrinement. »

Les notes de l'IPP n°35, Septembre 2018 : « SECTEURS MULTI-COLLÈGES À PARIS : UN OUTIL EFFICACE POUR LUTTER CONTRE LA SÉGRÉGATION SOCIALE ? » de Julien Grenet et Youssef Souidi

<sup>5</sup> <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-bientot-un-bonus-malus-pour-davantage-de-mixite-dans-les-colleges-04-06-2019-8086122.php>